

COMPTE RENDU SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013

Le dix-huit décembre deux mille treize à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - M. MARIONNEAU Jean-Claude - Mme BOUTET Martine
M. COLAS Jean-Philippe - Mme BOUCLAUD Anne - M. GASTOU Hugues - M. GIRAUDET Christian
M. ROBERGEAU Patrick - M. Jean-Claude JARNY - M. BERNARD Vincent - Mme GAUCHER Karine

ABSENTS REPRESENTES : Mme MARTIGNON Sandrine (*pouvoir à M. JARNY Jean-Claude*)
M. LATAUD Philippe (*pouvoir à M. Jean-Claude MARIONNEAU*)

ABSENTS NON REPRESENTES : M. Jean-François RAYMOND
M. Hervé HENNEQUIN
Mme SALARDAINE Christelle
M. Frédéric TAMISIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Claude JARNY

ORDRE DU JOUR :

- 1° **BUDGET PRINCIPAL**
DM4
- 2° **SERVICES COMMUNAUX**
tarifs 2014
- 3° **PORT**
tarifs 2014
- 4° **PORT**
dragages 2014 – demande de subvention
- 5° **TERRAIN A PIEUX**
tarif 2014
- 6° **CDC AUNIS ATLANTIQUE**
désignation des délégués
- 7° **PROPOSITION DU CREDIT AGRICOLE**
vente de leur local
- 8° **MARCHE DES DECHETS PORTUAIRES**
- 9° **LOTISSEMENT LE CLOS DU CHATEAU**
convention rétrocession parties communes
- 10° **PERSONNEL**
contrat de prévoyance complémentaire
- 11° **INFORMATIONS DIVERSES**
- 12° **QUESTIONS DIVERSES**

Date de la convocation : 11/12/2013

Avis affiché le : 12/12/2013

Publié dans le journal Sud-Ouest le 17/12/2013

Conseillers en exercice :	17
Conseillers présents :	11
Conseillers représentés :	2
Absent non représenté :	4
Votants :	13

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Christian GIRAUDET, bien que n'étant pas présent à la dernière séance tient à faire part de certaines remarques concernant la possibilité de réquisitionner le Trésorier pour payer les travaux de la contre-digue. Il lit le texte suivant :

« Je note que Charron s'inscrit dans le contexte nouveau qui consiste à se lancer dans une série de procès contre l'Etat.

Je ne suis pas sûr que notre collectivité y gagne !

S'agissant de l'affaire n° 1 :

J'ai noté que l'avocat MITARD s'est montré rassurant en indiquant qu'en cas de différend avec le Trésorier le Maire peut le contraindre à payer par réquisition.

J'avoue que ne n'aime pas ce genre de déclaration qui donne une fausse image de la réalité. J'espère que dans ses autres « conseils » l'avocat MITARD n'est pas resté aussi « superficiel ». En effet, il est indispensable d'assortir cette possibilité de « réquisition » qui est offerte au maire en cas de refus de payer du Trésorier, que, suite à la réquisition, certes le Trésorier paiera, mais c'est le Maire qui devient responsable sur ses propres deniers de la somme ainsi payée.

En cas de jugement défavorable des contentieux en cours (ce qui a de forte chance d'arriver) la restitution de la somme pourrait être demandée au maire lui-même. Dans ce contexte les réquisitions sont rares.

En se voulant rassurant il est regrettable que l'avocat MITARD n'ait pas complété son information par ce revers ».

Le Maire informe les conseillers que Monsieur MARTIN a, par courrier en date du 23/11/2013 donné sa démission.

De ce fait le nombre des conseillers en exercice est ramené à 17 membres.

Le Maire informe également le conseil le souhait de Monsieur TAMISSIER de démissionner en raison de son prochain départ de la commune. Un courrier doit suivre en ce sens.

1° BUDGET PRINCIPAL : DM 4

La Présente décision modificative a pour objet d'inscrire

- en fonctionnement : les frais d'avocat et le remboursement de ces frais par l'assurance de la collectivité
- en investissement : l'écriture d'ordre relative à l'emprunt concernant les travaux d'enfouissement du réseau France Télécom rue des Groies.

Le Conseil Municipal, après délibération, **approuve** à l'unanimité la décision modificative n° 4 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
fonctionnement	7 500 €	7 500 €
investissement	2 392 €	2 392 €

Détail fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
6227	7 500,00 €	7788	7 500,00 €

DEPENSES		BP+DM1+DM2+DM3	montant
011	charges à caractère général	379 775,00 €	7 500,00 €
012	charges du personnel	730 317,00 €	
014	atténuation de produits	14 184,00 €	
65	autres charges	102 805,00 €	
66	charges financières	44 592,00 €	
67	charges exceptionnelles		
023	virement p/investissement	197 198,00 €	
		1 468 871,00 €	7 500,00 €

RECETTES		BP+DM1+DM2+DM3	montant
013	Atténuation de charges	26 000,00 €	
70	Produit services domaines	109 509,63 €	
73	Impôts et taxes	648 917,00 €	
74	dotations	479 399,00 €	
75	Autres produits gestion courante	14 500,00 €	
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	56 962,00 €	7 500,00 €

78	Reprise provisions		
002	excédent antérieur	133 583,37 €	
		1 468 871,00 €	7 500,00 €

Détail Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
21538	2 392,00 €	168758	2 392,00 €

		BP+DM1+DM2+DM3	DM 3
20	immobilisations incorporelles	1 567,00 €	
21	immobilisations corporelles	286 711,00 €	
23	immobilisations en cours	543 337,00 €	
16	emprunts	211 333,00 €	
27	autres immobilisations financières	12 753,00 €	
041	opérations patrimoniales	30 583,00 €	2 392,00 €
		1 086 284,00 €	2 392,00 €

		BP+DM1+DM2+DM3	DM 3
20	immobilisations incorporelles	1 567,00 €	
21	immobilisations corporelles	286 711,00 €	
23	immobilisations en cours	543 337,00 €	
16	emprunts	211 333,00 €	
27	autres immobilisations financières	12 753,00 €	
041	opérations patrimoniales	30 583,00 €	2 392,00 €
		1 086 284,00 €	2 392,00 €

2° TARIFS 2014 DES SERVICES MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, après délibération par **10 voix POUR**, 3 voix CONTRE (M. Vincent BERNARD - Mme Karine GAUCHER - M. Christian GIRAUDET) **décide d'augmenter** les tarifs des services communaux à compter du **1^{er} janvier 2014**.

Le Conseil Municipal par **9 voix POUR** ; 3 voix CONTRE (M. Vincent BERNARD - Mme Karine GAUCHER - M. Philippe LATAUD) ; 1 ABSTENTION (M. Christian GIRAUDET) **décide** une augmentation de **2 %** des tarifs des services communaux, soit :

		2013	2014
GARDERIE	1/4 d'heure	0,36 €	0,37 €
	goûter	0,34 €	0,35 €
CANTINE	enfant	2,18 €	2,22 €
	adulte	4,54 €	4,63 €
	allergie	1,09 €	1,11 €

		2013	2014 2%
DROITS DE PLACE p/Jour	m/l	0,62 €	0,63 €
	camion	73,91 €	75,39 €
FOURRIERE	p/jr	33,09 €	33,75 €
PHOTOCOPIE	A4	0,34 €	0,35 €
Location terrains communaux	terrain bâti le m2	0,45 €	0,46 €
	terrain non bâti le m2	0,35 €	0,36 €
CIMETIERE	concession 30 ans	110,31 €	112,52 €
	concession 50 ans	176,50 €	180,03 €
COLUMBARIUM	15 ans	386,10 €	393,82 €
	30 ans	661,88 €	675,12 €
	1 an	55,16 €	56,26 €
Maison des Associations	p/jr	103,00 €	105,06 €
	caution	551,57 €	562,60 €
SALLE DES FETES	vin d'honneur	103,00 €	105,06 €
	autres : 1 jour	257,50 €	262,65 €
	autres : 2 jours	412,00 €	420,24 €
	caution	551,57 €	562,60 €

	2013	2014 2%
CENTRE DE LOISIRS		
JOURNEE		
passport CAF quotient1	6,56 €	6,69 €
passport CAF quotient 2	9,83 €	10,03 €
Régime général	12,02 €	12,26 €
Autre régime	13,11 €	13,37 €

1/2 JOURNEE AVEC REPAS		
passport CAF quotient1	5,47 €	5,58 €
passport CAF quotient 2	7,10 €	7,24 €
Régime général	8,19 €	8,35 €
Autre régime	8,74 €	8,91 €

1/2 JOURNEE SANS REPAS		
passport CAF quotient1	3,27 €	3,34 €
passport CAF quotient 2	4,92 €	5,02 €
Régime général	6,01 €	6,13 €
Autre régime	6,56 €	6,69 €

SORTIE PAYANTE	3,06 €	3,12 €
-----------------------	--------	--------

3° **MAISON DES ASSOCIATIONS : TARIF REUNION DE FAMILLE ENTERREMENT**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **décide la gratuité** de la Maison des Associations lorsqu'elle est réservée pour réunir les familles lors des enterrements.

4° BUDGET ANNEXE PORT : TARIFS 2014

Sur proposition du conseil Portuaire,
le Conseil Municipal, après délibération, par **11 voix POUR** ; 1 voix CONTRE (M. Vincent BERNARD) ; 1
ABSTENTION (M. Christian GIRAUDET), **décide** les tarifs (HT) suivants **à compter du 1^{er} janvier 2014** :

plaisanciers	moins de 8 m	102,00 €
	8 m et +	178,50 €
plaisanciers corps mort communal du 15 avril au 15 octobre	moins de 8 m	200,00 €
	8 m et +	275,00 €
bateau mytiliculteur	moins de 15 m	23,87 €
	15 m et plus	31,33 €
bateau pêcheur	moins de 8 m	77,60 €
	8 m et plus	155,19 €
Pêcheur corps mort communal du 16 octobre au 14 avril	moins de 8 m	100,00 €
	8 m et plus	175,00 €
Corps mort ANNEXE des mytiliculteurs		18,76 €
location de D.P.M.	le m2 non bâti	1,49 €
	le m2 bâti	2,99 €
taxe d'usage	le point	1,49 €
CORPS MORT		77,60 €

5° BUDGET ANNEXE PORT - dragages 2014 : demande de subvention

Comme tous les ans, la commune organise le rotodévasage des ports deux fois par an.
Pour 2014 le rotodévaseur du Département passera au mois d'avril et au mois de novembre.
Le coût de l'opération est estimé à 33 750 € HT.
Le Conseil Portuaire a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** le rotodévasage des ports deux fois par an, aux périodes indiquées ci-dessus
- **s'engage** à inscrire la dépense au budget annexe 2014 du port, soit **33 750 € HT**
- **sollicite** du Département une subvention de 40 %, soit **13 500 €**

6° BUDGET ANNEXE TERRAIN A PIEUX : TARIFS 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, par 12 voix POUR ; 1 voix CONTRE (M. Philippe LATAUD), **décide de maintenir** à compter du **1^{er} janvier 2014** le tarif de location de l'an passé, soit **1,14 € le m²** (tarif inchangé depuis 2012).

Monsieur LATAUD explique son vote contre : il aurait souhaité une augmentation de 2 % comme pour les autres services.

7° CDC AUNIS ATLANTIQUE : désignation des délégués

Pour la période du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux, le conseil municipal doit désigner ses représentants au sein de la nouvelle CDC, soit 4 délégués.

Sont candidats :

M. Jean-Claude JARNY - M. Jérémy BOISSEAU - Mme Martine BOUTET - Mme Anne BOUCLAUD –
Monsieur Jean-Philippe COLAS.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux votes à main levée.

Résultat des votes

M. JARNY : 8 voix

M. BOISSEAU : 12 voix
Mme BOUTET : 12 voix
Mme BOUCLAUD : 7 voix
M. COLAS : 10 voix

Par conséquent sont désignés délégués à la CDC AUNIS ATLANTIQUE à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- ✓ Monsieur Jérémie BOISSEAU
- ✓ Madame Martine BOUTET
- ✓ Monsieur Jean-Philippe COLAS
- ✓ Monsieur Jean-Claude JARNY

8° **CESSION LOCAL DU CREDIT AGRICOLE :**

L'agence du Crédit Agricole implantée rue du 19 mars 1962 doit déménager en 2014 pour s'installer dans de nouveaux locaux au sein de la zone commerciale.

Comme cette agence n'aura plus besoin de ses anciens locaux, elle propose de les céder à la collectivité au prix de 50 000 €.

Le Maire soumet cette offre au vote du Conseil Municipal.

Considérant le prix proposé

Considérant que les locaux nécessiteront immanquablement des travaux pour les adapter à leur nouvelle destination

Considérant la situation financière de la commune

Considérant les nombreux projets communaux en cours

le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **refuse** la proposition du Crédit Agricole d'acquérir leur bien au prix de 50 000 €.

D'une manière générale et compte tenu de la situation du bien, les conseillers estiment que le prix demandé est bien trop élevé.

9° **MARCHE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS PORTUAIRES**

Le Conseil Général a négocié pour toutes les collectivités qui gèrent un Port, l'enlèvement et le traitement des déchets. C'est VEOLIA qui a remporté le marché. Et c'est actuellement cette entreprise qui traite les déchets entreposés en vrac dans la benne du Port du Pavé.

Pour pouvoir profiter des nouvelles offres de VEOLIA il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** l'offre de VEOLIA relative au marché des déchets portuaires conclu dans le cadre du groupement de commande mis en place par le Conseil Général

- **autorise** le Maire à signer le marché.

10° **LOTISSEMENT LE CLOS DU CHATEAU : convention rétrocession des parties communes**

Le Maire présente le projet de construction d'un lotissement de 8 maisons sis rue du Château.

Le lotisseur souhaite, pour alléger les formalités administratives, que l'intégration des parties communes dans le domaine communal se fasse automatiquement lors de la réception des travaux.

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** les termes de la convention

- **autorise** le Maire à la signer.

11° **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : CONVENTION D'ADHESION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6

Vu le décret n° 2011-1474 du 08/11/2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 25/05/2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23/01/2013 décidant une participation de principe de 5 € par mois et par agent

Vu l'offre de la Mutuelle Générale

Vu l'avis de la commission du personnel réunie le 18/09/2013

Après en avoir délibéré, par **11 voix POUR** ; 2 ABSTENTIONS (M. GIRAUDET et M. BERNARD),

- **décide** d'adhérer à **compter du 1^{er} janvier 2014** à la convention conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et la MUTUELLE GENERALE
- **décide** le socle de protection minimale, soit : **pack incapacité + invalidité**
- **défini** le revenu de référence sur lequel la prise en charge et la cotisation seront calculées, soit **traitement indiciaire brut + nouvelle bonification indiciaire**.
- **fixe** le montant de la participation par agent, soit **5 €**
- **s'engage** à inscrire au budget 2014 les crédits nécessaires à la couverture de cette dépense, soit **1 260 €** (21 agents X 5 € X 12 mois)
- **prend note** que chaque agent pourra compléter sa protection avec les garanties décès et perte de retraite.

Monsieur GIRAUDET regrette cette nouvelle dépense qui ne fait qu'accroître les charges de personnel. Le contexte économique n'est pas favorable à ce genre de libéralité. « On vit une période de récession où l'on doit resserrer les boulons. On se déconnecte de la réalité ».

12° **INFORMATIONS DIVERSES**

SIRENE D'ALERTE : les essais ont eut lieu le 20/11/2013. La sirène a été déclenchée mais il semblerait que peu de personnes ne l'aient entendue. Or le temps était calme ce jour là. Il n'y avait pas de vent. Monsieur COLAS a dressé une carte permettant de situer les témoignages de personnes qui bien que chez elles ce jour là n'ont rien entendu. Cette carte a été adressée à la Préfecture avec un relevé Météo pour leur signaler ce dysfonctionnement.

En réponse la Préfecture rappelle que la sirène est un moyen complémentaire d'alarme qui doit s'accompagner d'autres mesures comme le haut parleur dans les rues et le serveur d'appel téléphonique.

Monsieur GIRAUDET aimerait savoir si la sirène s'enclenchera automatiquement et régulièrement pour vérifier son fonctionnement ? Ce qui permettrait également aux habitants de s'habituer à son bruit.

Monsieur COLAS lui répond qu'à ce jour le ministère de l'Intérieur n'a pas encore rédigé le cahier de charges.

TRAVAUX DE REHABILITATION DU CORPS DE GARDE : le Maire présente le projet. Le coût de la réhabilitation est estimé à 900 000 € HT

CEREMONIE DES VŒUX : pour la deuxième année consécutive la cérémonie des vœux est ouverte à la population. Elle se déroulera dans la salle des fêtes le mercredi 08 janvier.

13° **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur GIRAUDET demande que des jardinières soient installées sur le trottoir face à la Taverne pour empêcher les véhicules de stationner dessus. Il rappelle que régulièrement cet endroit sert de parking empêchant la visibilité à ceux qui viennent de la rue de La Laisse.

Madame GAUCHER demande qu'un miroir soit installé en attendant qu'une décision soit prise pour sécuriser l'intersection rue du Château / rue des Moulins.

Madame GAUCHER attire l'attention du Maire sur des bris de verre qu'elle a constaté en grand nombre près du nouveau city parc, dessous les pins parasols. Elle demande qu'ils soient enlevés pour des raisons de sécurité.

Elle a également constaté que des sacs poubelles éventrés gisent sur un espace vert dans le lotissement de la rue Aliénor d'Aquitaine.

De plus elle demande si c'est normal qu'un fossé rue des Groies soit bouché par des gravats ; Il lui semble que le caniveau se déverse dedans.

Monsieur GIRAUDET la rassure concernant ce fossé. « Ça ne risque rien car il ne mène à rien ».

Monsieur MARIONNEAU renchérit. Ce fossé sert uniquement à recevoir le trop plein d'un puisard.

Concernant la piste cyclable madame GAUCHER constate de nombreuses ornières. De plus il est impraticable par temps de pluie.

Monsieur BOISSEAU lui répond que les ornières seront bouchées.

Monsieur COLAS précise que c'est normal que le revêtement soit collant par temps de pluie puisque c'est du calcaire.

Madame GAUCHER félicite la FCPE pour les jolies compositions de Noël disposées dans les rues.

Monsieur ROBERGEAU se fait le porte-parole des anciens : Ils ont bien apprécié le colis de fin d'année.

Monsieur GIRAUDET aimerait que la rue des Salines soit débarrassée des plastiques et autres détritiques. Il demande quand la cuve de gaz sera enlevée et pourquoi la rue France Saumur est interdite à la circulation. Le Maire lui répond que la route est en mauvais état. Une canalisation d'assainissement est défoncée. C'est trop dangereux. Lorsque l'entreprise évacuera les gravats il lui sera demandé de remettre la route en bon état.

Néanmoins on peut s'interroger sur le devenir de cet accès. Pourquoi ne pas imaginer qu'il fasse partie d'une liaison douce partant du groupe scolaire jusqu'à la zone sportive ?

Quand à la cuve de gaz elle sera prochainement enlevée. Le bon d'évacuation a été signé par la Mairie.

Monsieur BERNARD constate que les prélèvements de terre pour la contre-digue laissent place à de grands espaces creux formant des plans d'eau. Il demande s'ils vont rester ainsi en l'état ?

Le Maire lui répond que pour l'instant oui. La situation évoluera en fonction des opportunités. Peut-être sera-t-il possible de les combler avec de la vase dans le cadre des travaux au Corps de Garde. Encore faut-il que les analyses le permettent.

On peut aussi imaginer une reconversion en plan d'eau comme pour l'étang du Moana.

FIN DE LA SEANCE A 20 H 45

Jérémy BOISSEAU	Jean-Claude MARIONNEAU	Martine BOUTET	Jean-Philippe COLAS	Anne BOUCLAUD	Hugues GASTOU
	Christian GIRAUDET			Patrick ROBERGEAU	
Jean-Claude JARNY	Vincent BERNARD				Karine GAUCHER